

Lord Byron – Héros épris de liberté

Culture et politique



PLR

Les Libéraux-Radicaux Cologny

Baisse d'impôts

Jules Munier, Président de la commission des finances, vice-président du PLR Cologny,
Candidat au Conseil Administratif 2025-2030



Chères lectrices,
Chers lecteurs,

L'État n'a plus d'excuses. Les résultats mirobolants du Canton et des communes, Ville de Genève incluse, doivent conduire à des baisses d'impôts. La baisse de l'impôt est la pierre angulaire d'une gestion efficace de l'argent du contribuable. Les baisses d'impôts ne nécessitent pas de péjorer les prestations mais devraient inciter à allouer plus efficacement les ressources.

Les administrations publiques se retrouvent au terme de l'exercice 2023 avec une manne financière qu'elles doivent majoritairement aux personnes morales mais aussi significativement aux personnes physiques. La baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques proposée par la droite du parlement et votée par le Grand Conseil le 2 mai est satisfaisante. Cependant, elle ne constitue que le premier radian d'un cercle fiscal qui peut rester vertueux: les baisses d'impôts augmentent les revenus disponibles à court terme et peuvent augmenter les revenus taxables à long terme. Quand les ressources non consommées par l'État sont allouées efficacement par le secteur privé, les revenus disponibles à long terme augmentent.

Une votation réjouissante, mais il ne faudrait pas que le Canton ait la facile idée de se tourner vers les communes pour financer toute absence de réformes et maintenir une consommation vorace des ressources. La baisse d'impôts des personnes physiques ne doit pas être compensée par une hausse des

charges de transfert vertical, c'est-à-dire des communes au Canton. Une solution facile pour l'État car les communes affichent des résultats excédentaires, Cologny y compris. C'est à leur tour de réduire l'impôt pour ne laisser aucune chance au gaspillage.

Le PLR de Cologny ne manquera pas d'appuyer une nouvelle baisse du taux de centime additionnel dès le prochain vote du budget. Le calendrier électoral réduira la probabilité d'une opposition.

Notons que les résultats excédentaires des communes nous réconfortent dans notre combat pour revoir le système de financement péréquatif. Les excédents des communes fortement bénéficiaires de la péréquation devraient nous alarmer de la disproportion, voire de l'inutilité des renforcements récemment votés. L'Association des Communes Genevoises (ACG) continue de jouer un rôle important de coordination des intérêts communaux. Il est important que cette association puisse améliorer le développement de notre canton sans privilégier les communes-villes, conformément à ses statuts. Ne manquez pas l'article d'Edouard Cuendet sur le sujet.

Dans ce numéro, vous trouverez aussi des articles sur le thème de l'environnement avec un grand format de Didier de Montmollin sur la décision relative au climat des juges de Strasbourg. Vous pourrez

enfin prendre connaissance d'articles traitant de la sécurité et de la vie politique communales.

Bonne lecture et bonnes vacances d'été!



Un tableau de Theodoros Vryzakis (1861) immortalise l'arrivée du 6^e Baron Byron à Missolonghi en 1824 (pinacothèque nationale d'Athènes).

Pour commémorer les 200 ans de la disparition de Lord Byron, le consulat général de Grèce a offert à la commune un buste du célèbre poète britannique, qui a été installé au Pré Byron. Un événement spécial est prévu le 23 août au Pré Byron pour célébrer cet anniversaire.

En 1824, le poète se rend à Missolonghi pour soutenir l'indépendance de la Grèce alors sous domination ottomane. Il meurt le 19 avril après avoir contracté la « fièvre des marais » et avant d'avoir pu combattre.

Sa disparition retentira dans toute l'Europe et conduira à l'intervention des Européens.

Lord Byron a incarné le héros romantique par excellence, courageux et excentrique, souvent proche du héros de son plus grand succès « Le Pèlerinage de Childe Harold ». Il est également considéré comme un précurseur du mouvement libéral, nommé à la Chambre des Lords en 1809, il édita en 1822 le journal « The Liberal ».

Bulletin d'adhésion

**Pour devenir membre de l'Association PLR de Cognoy,
vous pouvez renvoyer ce coupon à notre case postale 107, 1223 Cognoy ou vous inscrire par e-mail: cognoy@plr-ge.ch**

Nom: **Prénom:**

Adresse:

Email: **Tél.:**

Cognoy le: **Signature:**

Sécurité communale: la Commune s'adapte

Catherine Pahnke, Conseillère administrative

Alexandre Mouthon, Président de la commission de la sécurité



Au bord du lac, le quai de Cologny, habituellement synonyme de quiétude et de paysages pittoresques, est depuis quelques années le théâtre d'incivilités qui troublent la tranquillité des résidents à toute heure.

Pour répondre à cette problématique, tant diurne que nocturne, les autorités communales se sont penchées sur de nouvelles initiatives qui seront engagées afin de préserver la paix sociale en ces lieux prisés.

Cologny s'adapte afin de maintenir l'ordre et garantir un cadre de vie serein à tous ses citoyens.

Le dispositif sécuritaire de notre commune repose principalement sur notre police municipale, épaulée la nuit et le week-end par la police cantonale mais aussi par entreprise de sécurité privée qui effectue des patrouilles sur l'ensemble de notre territoire.

Pour compléter ce maillage sécuritaire, s'ajoute un réseau de caméras de surveillance qui se montrent très utiles lors d'enquêtes judiciaires par exemple.

En temps normal, l'effectif de la police municipale se compose d'un sergent-major, d'un caporal, d'un appointé, de deux agents, d'un contrôleur du stationnement et gestionnaire du domaine public. Ce dernier a pour mission le contrôle du stationnement mais également la réalisation de tâches administratives en lien avec diverses demandes d'autorisations de fouilles et d'empiètement.

Le fonctionnement administratif est assuré par une secrétaire-réceptionniste. Quatre patrouilleuses scolaires

veillent par ailleurs à la sécurité de nos enfants à proximité des passages piétons aux heures d'école.

Actuellement, deux postes d'agents de police municipale sont mis au concours. Afin de palier à cette situation de sous-effectif temporaire et pour garantir la sécurité de nos concitoyens ainsi que la quiétude des quais à l'approche des beaux-jours, certaines mesures additionnelles sont prévues.

Tout d'abord, il s'agit d'étendre le mandat de l'entreprise de sécurité privée, au-delà de la patrouille actuelle qui surveille l'espace public et les bâtiments communaux la nuit. Il leur a été demandé de couvrir la surveillance de jour également et d'assurer une présence sur le quai durant les week-ends.

Ces patrouilles supplémentaires recevront des directives précises relatives à la fréquence des passages, en tenant compte de certaines zones sensibles. Il leur sera également rappeler l'obligation de dénoncer systématiquement toutes incivilités et infractions à la police cantonale, et ce, dès qu'elles sont constatées.

La lutte contre le stationnement sauvage est intensifiée. Un regard attentif est porté sur le respect de la réglementation en matière de stationnement votée par le Conseil municipal.

L'entrée en force le 1^{er} février dernier du nouveau règlement des Parcs et Espaces Publics de la commune, donne à notre police municipale une nouvelle base légale permettant de sanctionner tout acte d'incivilité. Non pas que cela ne se faisait pas auparavant, mais en cadrant très

clairement ce qui est autorisé ou non comme comportement dans l'espace public, la situation est clarifiée et le respect du règlement peut être appliqué sur le territoire communal. Anneau de baignade compris!

En revanche, la situation demeure plus complexe pour le quai de Cologny, domaine public cantonal et régi par la loi cantonale. Il échappe donc *de-facto* à notre compétence communale.

Néanmoins, notre Conseil administratif ne lâche pas l'affaire afin de redonner un peu de quiétude à cet espace tant prisé des foules par beaux-jours mais source de tant de nuisances pour ses riverains.

C'est pourquoi, à plusieurs reprises, le Conseil administratif a demandé au Canton de pouvoir disposer d'installations sur les quais afin d'empêcher un accès des véhicules sur certaines zones. Cette requête a été réitérée auprès du département de M. Maudet. Lequel s'était engagé à l'étudier avec ses services.

À force de persévérance, le Canton a rendu un arrêté autorisant la fermeture de l'esplanade de la Tour Carrée par la pose de blocs de béton et la pose d'un panneau interdisant le stationnement de 19h à 7h, et ce dès le 17 juin.

Des chabourys seront également disposés le long du quai afin d'empêcher le stationnement.

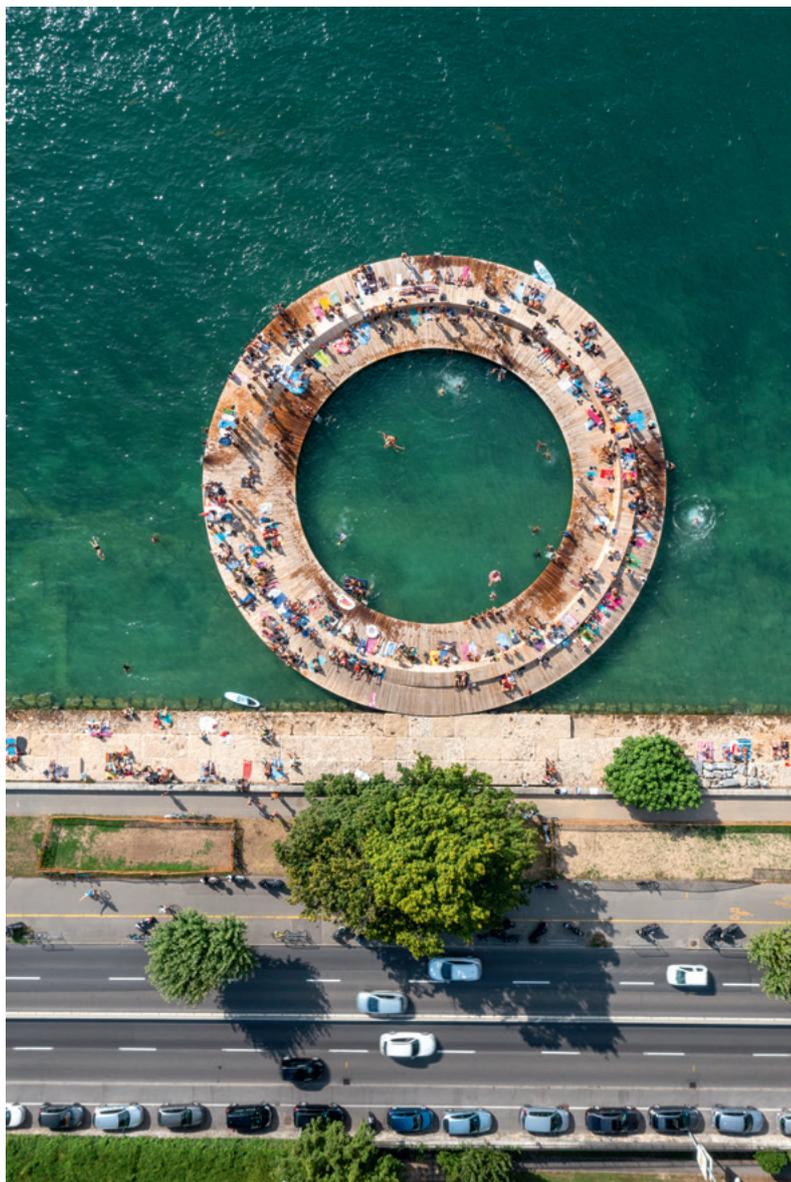
Afin d'éviter le report du stationnement dans les chemins du coteau limitrophe des quais, la Commune va procéder à des aménagements afin d'empêcher les véhicules d'obstruer les chemins d'accès et de créer des

nuisances supplémentaires pour les riverains.

Ces avancées en matière d'aménagements des quais visant à réduire les nuisances seront suivies de près au cours des prochains mois et adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

Mais la bataille pour la pérennisation des quais ne s'arrête pas là, car il convient de trouver une solution à long terme redonnant la main aux communes riveraines du «U» lacustre pour la gestion de cette espace publique. Cologny ne semble plus être seule dans cette lutte, puisque l'ACG et la Ville de Genève ont entre 2021 et 2023, écrit à deux reprises au Canton pour se plaindre des nuisances du bord du lac. Afin d'enfoncer encore le clou, Cologny vient de remettre le sujet des rives du lac sur la table de la commission consultative de sécurité municipale.

Espérons que les choses, là aussi, commencent à bouger.



Laxar Gang

L'anneau victime de son succès souligne l'importance de maîtriser les incivilités et réduire les nuisances visuelles et sonores sur nos quais.

le déménagement en douceur



Devis gratuit

BALESTRAFIC

Certifié **Charte** Qualité
AGED

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

ACG: Association des Communes de Gauche

Edouard Cuendet, ancien député au Grand Conseil et Président de la commission culturelle, candidat au Conseil Administratif 2025-2030



Ces derniers temps, dans le domaine des finances et de la fiscalité, l'Association des Communes genevoises (ACG) a pris des positions dans l'intérêt bien compris de la Ville de Genève et des grandes communes suburbaines, fortement marquées à gauche.

La dernière intervention en date de l'ACG porte sur la Loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP). Ce texte, adopté le 3 mai 2024 par la majorité de droite du Grand Conseil, prévoit une baisse de l'impôt sur le revenu visant plus particulièrement la classe moyenne. La fourchette des diminutions va de -5,4% à -11,4% en fonction de la tranche de revenu concernée. La loi a été assortie d'un article prévoyant un référendum obligatoire. Le peuple genevois sera donc appelé à se prononcer à ce sujet le 24 novembre 2024.

Dans le débat, l'ACG a poussé des cris d'orfraie en affirmant que ses membres se verraient plumés par cette baisse fiscale. La Conseillère d'État Nathalie Fontanet a rappelé qu'en 2023, le bénéfice cumulé des 45 communes du canton atteignait 350 millions de francs, dont 200 millions pour la seule Ville de Genève. On est donc loin de la précarité! Il serait par conséquent indécent que l'ACG se joigne à la gauche pour combattre cette baisse d'impôt salubre dans le cadre de la campagne référendaire. Bien entendu, le PLR Cologny s'engagera résolument en faveur du «Oui», afin d'améliorer le pouvoir d'achat des Colognotes en cette période d'in-

flation et de hausse des loyers et des primes d'assurance maladie.

L'ACG n'en est pas à son coup d'essai. Lors de sa séance du 21 mars 2024, le Conseil municipal de Cologny, à une large majorité, s'est opposé à la décision de l'ACG relative à l'attribution par le Fonds intercommunal d'une subvention supplémentaire de 5,4 millions destinée à la construction du Centre Culturel de Châtelaine, situé sur la commune de Vernier. Or, cette commune avait déjà sollicité le Fonds en question pour un montant de 5 millions pour ce projet pharaonique devisé à plus de 115 millions. Cologny crache une première fois au bassin à travers la péréquation intercommunale et paie une seconde fois via les subventions accordées par le Fonds intercommunal, alors même qu'elle n'a pas voix au chapitre concernant la réalisation de ce projet surdimensionné pour une ville de 30 000 habitants comme Vernier. Précisons en outre que cette dernière n'est pas sur la paille, puisqu'elle a réalisé un bénéfice supérieur à 14 millions en 2023.

Enfin, tout le monde se souviendra que l'ACG, son ancien président en tête, a manœuvré pour que l'Assemblée générale adopte en 2022 une refonte de la péréquation intercommunale selon le scénario le plus extrême. Ce résultat a été acquis à une faible majorité (51%), à cause du système de vote qui privilégie éhontement les grandes communes de gauche, très peuplées. Cologny a attaqué en Justice cette décision qui pourrait conduire à une ponction

confiscatoire de ses recettes au profit de la péréquation.

Dans ses buts, l'ACG indique qu'elle est au service de ses membres pour «défendre, promouvoir et représenter les intérêts des 45 communes membres face aux autres pouvoirs publics et organismes privés». Elle doit aussi «contribuer à sauvegarder et renforcer l'autonomie communale».

Au vu des éléments qui précèdent, force est de constater que l'ACG défend plutôt les intérêts de certaines grandes communes de gauche, plutôt que de l'ensemble de ses 45 membres. En tous cas, à travers sa nouvelle péréquation inique, elle porte atteinte à l'autonomie communale de Cologny, qui n'a plus son mot à dire sur l'utilisation de la majorité de ses recettes fiscales.

Espérons que la nouvelle législature communale qui débutera en 2025 permettra un rééquilibrage des forces!

Cologny: une commune qui se soucie de l'environnement

Nathalie Schneuwly, Conseillère municipale, ancienne Présidente du Conseil, Vice-Présidente de la commission de l'entretien des bâtiments.



Cologny se félicite de son nouveau label « Cité de l'énergie » !

En début de législature la commission de l'environnement a sollicité des labels pour un état des lieux. Fin 2023 nous avons reçu « Villeverte Suisse » niveau argent.

Les employés communaux sont remerciés de leur engagement lors de ces « audits » et dans le développement durable. Les autorités communales doivent poursuivre le travail. Le PLR y veillera.

Les habitants doivent aussi être partie prenante dans le développement durable. Le conseil municipal a donc décidé l'octroi de subventions pour l'installation de panneaux photovoltaïques (jusqu'à 4000 fr.) et les pompes à chaleur (jusqu'à 10 000 fr.), en plus d'un accompagnement pour les propriétaires (cf. le règlement sur le site internet).

Un fonds de compensation en faveur de la protection du paysage arboré et de la renaturation a été adopté. Il permet à tout citoyen de la commune possédant un patrimoine arboré de solliciter une aide financière pour replanter des arbres, en cas de perte partielle ou totale suite à des événements tels que forts vents, parasite...

Pour favoriser la mobilité douce, la participation financière de Cologny a été augmentée de 100 à 150 fr. par personne pour les abonnements annuels TPG / Unireso / Léman Pass. Cela permet en partie de pallier à l'augmentation du prix des cartes journalières CFF imposées par la



© Alain ROUILLET

Confédération. Une contribution de 500 fr. est également versée à l'achat d'un vélo par Colognote et a été étendue aux entreprises de la commune justifiant un service de livraison ou d'aide à la personne.

Enfin, concernant les déchets, un effort de tri doit encore être effectué par la population pour atteindre des résultats satisfaisants pour Cologny. Le but visé est 160 kg/habitant/an contre 220 kg aujourd'hui.

Le service de porte-à-porte vous aide pour les déchets de jardin, le papier et carton, les déchets de cuisine (petite poubelle verte) et les ordures ménagères. Ces dernières doivent impérativement ne plus contenir de denrées alimentaires, même emballées. Merci d'être vigilants.

Plusieurs points de récupération récoltent aussi le verre, l'aluminium, les capsules de café, les textiles et le PET.

Suite à l'arrêt de Mobilitri (coûteux et peu utilisé par les comuniers), l'offre au centre de voirie a été élargie le samedi de 9 h à 18 h. Vous pouvez y apporter vos encombrants, mais aussi la ferraille, les peintures et les solvants (nouveau). Les appareils électroniques (nouveau) doivent si possible être ramenés dans les commerces pour le recyclage.

Sous l'impulsion de notre groupe, prochainement une collecte porte-à-porte sur demande sera rétablie pour les gros encombrants.

Entretien des bâtiments: Valorisation et pérennisation. Quelle stratégie?

Marc Nemeth, Vice-Président de la commission de l'urbanisme



La Commune possède un parc immobilier relativement hétérogène principalement localisé à proximité et au centre du «village» à l'exception des logements du chemin Frank-Thomas au secteur Sud.

Il est composé de 239 objets (appartements, arcades, bureaux et dépôts).

Aujourd'hui, les nouvelles réglementations cantonales, que ce soit la Loi sur les Constructions et Installations diverses (LCI 5 05) ou sur l'Énergie – qui pousse parfois de manière décontextualisée à l'assainissement systématique et à la suppression des énergies fossiles – nous invite à réfléchir intelligemment dans la planification des travaux de rénovation et/ou de transformation à entreprendre.

C'est donc avec une approche sensible, proportionnée, cohérente et méthodique que la Commune aborde les différentes problématiques techniques et constructives qui se posent en termes de préservation et d'entretien de son patrimoine bâti.

La stratégie communale se développe sur quatre axes cardinaux.

- Le diagnostic
- L'enveloppe et les installations techniques
- L'intérieur des logements et les espaces communs
- Les abords

Dans un premier temps, il s'agit de procéder à une analyse fine de chaque bâtiment pour évaluer au

plus juste le degré de vétusté des installations techniques, les problématiques constructives (infiltration d'eau, manque d'étanchéité des fenêtres, pont-de-froid, etc.) et les performances énergétiques actuelles. L'objectif étant de pouvoir mesurer l'envergure des interventions futures et les potentialités réelles.

La qualité de l'enveloppe (toiture, façades et fenêtres) associée à des installations techniques vieillissantes conduit irrémédiablement non seulement à des coûts énergétiques importants mais aussi à un inconfort des usagers.

Le diagnostic établi permet alors de trouver des solutions proportionnées, réfléchies, adéquates et efficaces.

Bien souvent, le simple remplacement des fenêtres existantes (cadre et vitrage) permet de réduire de manière significative les dépenses énergétiques tout en augmentant le confort des logements.

Par exemple, le remplacement des fenêtres effectuées au chemin Frank-Thomas témoigne de cette stratégie. La conséquence en est une baisse des dépenses énergétiques (consommation de chauffage), moins de déperditions thermiques, avec comme corollaire un indice de dépense de chaleur (IDC) moins élevé et une amélioration du confort physiologique (ou thermique) des usagers.

En ce qui concerne l'intérieur des logements et d'éventuels travaux de rénovation, l'attention se porte sur la qualité des typologies existantes et de leur habitabilité.

On parle concrètement de grandeur de chambres, de largeur de couloirs et de portes conformes aux nouvelles dispositions légales (LCI), de salles d'eau suffisamment dimensionnées pour accueillir divers usages (comme par exemple l'installation d'une machine à laver), d'appareils sanitaires, d'équipements et de mobilier de cuisine judicieusement dimensionnés en fonction du nombre de pièces.

Cette attention sur l'intérieur des logements vise non seulement le bien-être des usagers mais aussi à favoriser l'inclusivité. Les logements doivent pouvoir répondre aux besoins de tous y compris des personnes souffrant d'un handicap. À titre d'exemple, lors de travaux d'une salle de bain, il conviendra de prévoir d'emblée des renforts structurels dans une cloison en placoplâtre afin de pouvoir fixer, si besoin, une barre d'appui et ainsi éviter un arrachement de la faïence en raison du fort bras de levier potentiel. Les espaces communs pourront aussi faire l'objet d'adaptation, comme par exemple, la pose de mains-courantes supplémentaires pour sécuriser les accès ou une cage d'escalier.

L'adaptabilité fonctionnelle d'un logement et des espaces communs, c'est garantir un lieu de vie pérenne.

Finalement, il est important de préciser que la commune s'attarde aussi sur les éventuelles problématiques périphériques, soit les abords immédiats des bâtiments. Les accès doivent être sûrs et garantis pour tout un chacun, les revêtements extérieurs adaptés et les différents obstacles effacés.

C'est pourquoi, une approche «court-termiste» qui n'envisagerait systématiquement que de simple rafraîchissements (en dehors des constructions récentes) et une cosmétique de façade viendraient en totale contradiction avec la stratégie évolutive, proportionnée, réaliste et cohérente que la Commune souhaite continuer à développer.

Le patrimoine immobilier communal est un bien précieux tout comme le bien-être des Colognotes.

C'est dans cette perspective que la Commune conçoit les travaux de transformation/rénovation de son parc immobilier: valoriser et pérenniser.



Le PLR Cologny a organisé un apéritif dinatoire gratuit au restaurant Le Frisco pour les habitants dans le «quartier» de Frank-Thomas le mercredi 29 mai. Ce fut l'occasion pour les nombreux élus présents, dont Marc Nemeth, habitant des immeubles Frank-Thomas, d'écouter les comuniers. Les enseignements furent nombreux et ont illustré une communication parfois lacunaire entre les autorités communales et les administrés. Des mesures concrètes seront réalisées promptement grâce à cet évènement. Le PLR Cologny va multiplier ces rencontres indispensables pour rester à l'écoute des Colognotes et répondre aux besoins idiosyncratiques des quartiers.



Le PLR Cologny sur le terrain

Marie-France Asensio, Présidente de la commission des sports
Alexis Couniniotis, Secrétaire du PLR Cologny

Le 29 mai dernier, le PLR Cologny est allé à la rencontre des habitants du quartier Pré-Picot (Frank-Thomas, Grange-Canal et St. Paul), afin de donner voix aux préoccupations de ses habitants.



Plusieurs problèmes ont été soulevés par les résidents, ainsi que des suggestions pour améliorer les conditions de vie de la communauté.

Problèmes soulevés par les habitants

Les habitants ont signalé que les allées deviennent glissantes lorsqu'il pleut, ce qui présente un véritable danger pour eux.

Ils nous ont rapporté la présence de nombreux excréments de chiens dans le parc jouxtant Frank-Thomas, rendant l'endroit désagréable et insalubre pour les résidents.

On nous a en outre fait part de places de parking, destinées aux visiteurs des résidents, souvent occupées par des personnes qui en font un usage étranger.

La déchetterie du quartier est mal gérée avec des dépôts illégaux d'objets divers qui s'accumulent, créant un environnement désordonné. À cela s'ajoute les déchets ménagers qui ne sont pas correctement gérés, ayant pour conséquence des nuisances olfactives et une recrudescence d'insectes volants.

Les résidents ont également signalé des nuisances et des comportements incivils fréquents dans les parcs, diminuant ainsi la qualité de vie et la sécurité dans le quartier.

Demande des habitants

Les habitants du quartier demandent une meilleure gestion des déchets avec une levée des déchets encombrants en porte à porte, comme c'était le cas auparavant.

Ils souhaitent en outre une surveillance accrue des parcs, soit par l'installation de caméras, soit par des passages réguliers du personnel de sécurité.

Les résidents sont favorables à la plantation d'un tulipier en lieu et place du grand chêne qui a chuté. Ils demandent un renforcement de la ligne boisée du quartier, ainsi que des zones fleuries pour maintenir l'esthétique et la verdure de l'environnement.

Dans le prolongement de cette volonté de davantage de verdure, on note une forte demande pour l'aménagement d'un potager communautaire qui permettrait aux habitants de cultiver leurs propres légumes et de renforcer le lien social au sein du quartier.

En conclusion, le PLR Cologny estime que les préoccupations des habitants du quartier de Pré-Picot nécessitent une attention immédiate. Le Conseil municipal sera donc invité à prendre en considération ces demandes et à travailler en étroite collaboration avec les résidents pour améliorer les conditions de vie dans le quartier.

Le PLR Cologny tâchera de répondre aux attentes des habitants et de leur assurer un quartier où il fait bon vivre.



PENSEZ À RELOOKER VOTRE FOURRURE

Avant



Après



Noël

Profitez de nos ateliers
conservation
pour l'été





GENÈVE, 1 pl. Claparède 022 346 28 55 www.noelfourrures.ch

Notre parti

Alexis Couniniotis, Secrétaire du PLR Cologny,
Président des bureaux de vote aux premiers semestres 2023 & 2024



Plus grand parti du canton et de la commune, le Parti Libéral-Radical est héritier des valeurs qui ont forgé la Suisse moderne, que sont la liberté et la responsabilité individuelle. La section colognote les incarne notamment à travers sa politique écologique incitative ou encore sa lutte contre une péréquation intercommunale punitive.

Un parti à votre écoute

Nous tâchons d'être un parti à l'écoute de la population. Ce n'est qu'à travers les échanges et le débat que nous pouvons trouver des solutions. À ces fins, nous vous invitons à nous écrire (cologny@plr-ge.ch) si vous avez des questions ou des idées que vous aimeriez partager avec nous.

Nouvelles du Conseil municipal

Il n'existe pas de réelle retransmission des séances du Conseil municipal. Certes, la Commune publie des procès-verbaux, mais ceux-ci n'offrent pas une vision dynamique des débats. Partant de ce constat, nous avons décidé de mettre sur pied les Nouvelles du Conseil municipal où nous récapitulons, avec un brin d'esprit critique, les séances du délibératif.

Vous pouvez d'ores et déjà retrouver les Nouvelles des dernières séances sur notre nouveau site internet (<https://www.associations-plrge.ch/les-associations/cologny>).

Cela dit, nous vous invitons à assister aux séances qui se tiennent dans le bâtiment de la Mairie (voir les dates et horaires sur le site internet de la commune).



© Alain ROUILLE

Droits politiques: votez!

Nous le voyons votation après votation: les taux de participation restent faibles. Ils le sont particulièrement chez les jeunes. Nous le regrettons, car ce sont eux (nous) la génération de demain et pour qui les décisions d'aujourd'hui auront un effet. Nous vous encourageons à vous renseigner sur les objets à travers les divers canaux à disposition (livret distribué lors de chaque votation, débats télévisés, articles en ligne ou journaux) pour faire vivre notre démocratie!

Calendrier

- **20 juin** – Dernière séance du Conseil municipal avant les vacances estivales
- **27 juin** – Le Conseil administratif à votre écoute
- **22 septembre** – Votations.

De la voie cyclable à la voie bleue: la commune de Cologny se mobilise!

Amanda Guerreiro, Conseillère municipale, Vice-Présidente de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie



Amorcés dès le début de l'été 2023, les travaux d'extension de l'école du Manoir se terminent à grands pas et offriront de nouvelles classes supplémentaires dès la rentrée 2024.

Également, la mise au concours pour le réaménagement du préau, qui connectera l'école au Parc des Fours et offrira de nouveaux locaux plus adaptés pour la cantine et le parascolaires (voir article paru dans l'EC 26), est à présent clôturée. Le projet sélectionné est représenté par une maquette se trouvant à la mairie, et accessible aux visiteurs aux heures d'ouverture. Ces travaux de réaménagement commenceront dès la réouverture de l'école du Manoir une fois les autorisations reçues.

Enfin, pour garantir une sécurité optimale pour nos écoliers ainsi que pour les promeneurs et les habitants aux alentours, le Conseil municipal a décidé que le chemin des Fours subirait également un réaménagement. En effet, le nombre toujours croissant de cyclistes empruntant ce chemin (également à contre-sens) ainsi que les trottinettes incommodes parfois les piétons mettent en évidence l'importance de procéder à la modification de cet axe.

Le projet consiste donc à créer un circuit de mobilité douce connectant le chemin des Hauts-Crêts au chemin de la Mairie et desservant l'école du Manoir via la parcelle des Fours. Ce



circuit sera sécurisé par un revêtement de couleur et d'une largeur de 1,50m à 1,70m. Il offrira la place pour les vélos et trottinettes roulant dans le sens opposé aux voitures et conservera le trottoir existant qui sera ainsi réservé aux piétons et poussettes. Cette transformation du chemin des Fours améliorera ainsi l'accès direct au village en mobilité douce, mais impliquera la suppression d'une partie des places de parc afin d'assurer la visibilité entre les utilisateurs de ce nouveau circuit et les automobilistes.

Toujours dans le domaine de la mobilité, la Commune de Cologny a fait part de son intérêt pour le projet de la voie bleue par un courrier au Conseil d'État.

Pour rappel, la réalisation de ce projet de navettes lacustres a pour but de relier les deux rives du Léman

dans le bassin genevois: en moins de 15 minutes, avec 10 allers-retours par jour durant toute l'année et avec 100 places assises à bord.

Les Autorités communales sont favorables à ce que le débarcadère de la Tour Carrée soit adapté pour ce projet de navette, ou qu'un nouveau débarcadère soit créé le long du quai de Cologny. En effet, cette localisation est idéale du fait qu'elle est desservie à la fois par plusieurs lignes TPG, par des pistes cyclables, ainsi que par une zone de dépose dans le projet de requalification du quai.

Le groupe PLR espère que ce projet exemplaire en termes de mobilité douce pourra se concrétiser rapidement!

La décision des juges de Strasbourg (CEDH) pour le climat: quelle signification pour la Suisse... et Cologne?

Didier de Montmollin, Avocat, Conseiller municipal de 2003 à 2020

Parmi toutes les garanties de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), l'art. 8 protège le droit au respect de la vie privée et familiale et prévoit que *«[t]oute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou la protection des droits et libertés d'autrui»*.



Les juges de Strasbourg ont tranché le 9 avril dernier: la Suisse n'en fait pas assez pour le climat.

Pour rappel, une association, les «Aînés pour le climat» dont le but est de promouvoir et mettre en œuvre en Suisse des mesures effectives de protection du climat pour le compte de ses membres et quatre femmes individuelles, après avoir épuisé les voies de droit fédéral, ont porté leur cause devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

En résumé, ces dernières reprochaient notamment aux autorités suisses qu'elles n'avaient pas pris suffisamment de mesures pour atténuer les effets du changement climatique, lequel a un effet néfaste sur leur vie, leurs conditions de vie et leur santé.

Cette affaire est la première requête contre un État-membre en matière de changement climatique, qui remplissait les conditions formelles pour que la Cour l'examine sur le fond. Précisions d'emblée que les reproches faits par la Cour à la Suisse

sont certainement valables pour la plupart des autres États-membres, lesquels ne sont guère de meilleurs ou de moins mauvais élèves que notre pays. Ainsi, cette décision doit être comprise comme étant un signal pour l'ensemble des États-membres. Elle a vocation à faire jurisprudence.

La Cour ne peut être saisie que pour assurer le respect des engagements pris par les États-membres en signant la CEDH. Ainsi, elle ne peut se prononcer que dans les limites de sa compétence, c'est-à-dire seulement lorsqu'une garantie de la Convention n'aurait pas été respectée par l'un des pays concernés.

Dans son arrêt du 9 avril 2024, la Cour a considéré, pour la première fois, que l'article 8 CEDH (garantie du respect de la vie privée et familiale, cf. encadré), *«[...] englobe un droit pour les individus à une protection effective, par les autorités de l'État, contre les effets néfastes graves du changement climatique sur leur vie, leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie»*. (Communiqué de



La CEDH à Strasbourg

presse de la Greffière de la Cour du 9 avril 2024, p. 5)

La Cour insiste sur l'importance des enjeux climatiques pour les générations actuelles et à venir. La Cour note un manque d'efforts de la part de la Suisse dans la lutte contre le changement climatique. En particulier, elle relève le devoir d'adopter et d'appliquer concrètement des règles et des mesures aptes à atténuer les effets actuels et futurs du changement climatique. Elle souligne spécifiquement l'objectif auquel se sont engagés les Etats parties, notamment par des accords internationaux (dont l'Accord de Paris de 2015), de réduire leurs niveaux d'émission de gaz à effet de serre dans le but d'atteindre la neutralité nette. À cet égard, la Cour rappelle l'obligation des Etats de mettre en place des objectifs et un calendrier programmant des mesures d'atténuation. Les juges de Strasbourg ne désignent pas précisément d'actions que la Suisse devrait entreprendre, car ce n'est pas son rôle, selon eux. Toutefois, notre pays « *est tenu de choisir, sous le contrôle du Comité des Ministres, les mesures générales et/ou, le cas échéant indivi-*

duelles à inscrire dans son ordre juridique interne afin de mettre un terme à la violation constatée par la Cour et de redresser la situation ». (Communiqué, p.6).

En s'emparant de la problématique de la politique climatique de la Suisse, la Cour a, pour beaucoup, outrepassé ses compétences et a créé des obligations auxquelles les Etats parties ne s'étaient pas engagés. Je partage cette opinion: le droit au respect de la vie privée et familiale tel que conçu en 1950, année de la conclusion de la CEDH ne visait aucunement à être étendu à la question climatique. Certes, tant dans le cadre des contrats de droit privé que de conventions de droit public entre Etats, il y a place pour l'interprétation lorsque les normes énoncées ne sont pas suffisamment claires. Mais cela n'autorise pas les interprétations excessives, lesquelles sont en réalité des extrapolations sans base juridique dans la CEDH. Je suis de l'avis que la décision du 9 avril 2024 est de nature politique et que la Cour de Strasbourg est allée au-delà de son champ de compétence.

Toutefois, la nouvelle présidente des Verts a demandé immédiatement l'élaboration d'un « *plan concret destiné à mettre en œuvre le jugement du jour* » et le PS estime que le jugement est « *une claque pour le Conseil fédéral* ».

Pour ma part, je considère qu'il ne faut évidemment pas purement et simplement ignorer l'arrêt du 9 avril dernier, mais que nos autorités fédérales doivent s'abstenir d'agir de manière précipitée et désordonnée pour, « *quoi qu'il en coûte* » selon la formule chère au Président Macron, tenter de satisfaire au plus vite les *desiderata* au demeurant imprécis formulés par les juges de Strasbourg. Une telle précipitation se justifierait d'autant moins qu'en Suisse, nous avons concrètement intégré la problématique climatique dans le processus démocratique qui est le nôtre (cf. par exemple la loi sur le climat et l'innovation adoptée par le Peuple l'an passé et la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, qui vient d'être approuvée, le 9 juin dernier, par le Peuple à une majorité de plus de deux tiers des votants.) Il n'appartient pas au pouvoir judiciaire – que ce soit à Lausanne (Tribunal fédéral) ou à Strasbourg – de se substituer au pouvoir législatif conféré aux Chambres fédérales et au Peuple suisse. Mieux vaut des actes concrets même un peu lents, dans le respect de notre système constitutionnel, que de beaux programmes abstraits, déconnectés de la réalité.

Par ailleurs, n'oublions pas que la transition écologique – évidemment nécessaire – est un processus extrêmement complexe puisque la décarbonisation du système énergétique implique l'extraction de quantités considérables de cuivre, de lithium, de nickel, de cobalt, de manganèse et

de graphite. L'Agence internationale de l'énergie estime que la demande en métaux nécessaires à la transition devrait doubler d'ici à 2030 (cf. notamment la remarquable série d'articles publiés par le quotidien Le Monde dès le 10 mai 2024 « *Transition écologique: Extraire des métaux sans détruire la planète?* »). Or, ces extractions ont de lourdes conséquences pour les populations et la biodiversité. Dans ces circonstances, l'approche fragmentée « *pays par pays* » est très discutable puisqu'elle ne prend guère en compte les nuisances créées ailleurs pour les bienfaits dans notre pays.

En réalité, ne nous voilons pas la face et évitons l'hypocrisie: seule une drastique réduction de notre consommation d'objets et de services non essentiels permettrait de satisfaire à coup sûr les exigences des juges de Strasbourg. Mais en sommes-nous capables, au risque de diminuer notre confort de vie et de provoquer des pertes massives d'emplois? Un véritable dilemme de société... Quoi qu'il en soit, nos efforts – bien que partiels – et donc imparfaits ne doivent pas être abandonnés sous prétexte qu'ils ne seraient pas suffisants. Le fait de dire, comme certains, que la Suisse ne serait responsable que de moins d'un pourcent des émissions mondiales de CO₂ n'est aucunement une bonne raison pour ne rien faire.

En cela, il est réjouissant que notre Commune, à sa mesure, soit aussi active dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. C'est ainsi que Cologny est la première commune du canton et la première commune romande de moins de 10 000 habitants à avoir récemment obtenu le label « *Villeverte suisse* ». Le Règlement relatif aux conditions d'octroi des subventions « *énergies renouvelables* » entré en vigueur

le 1^{er} février dernier témoigne également de l'engagement concret de nos autorités. Enfin, on rappellera l'importance qui a été attachée aux « *pénétrantes de verdure* » dans notre plan directeur communal dans la ligne du plan directeur cantonal. Nul doute que Cologny continuera à être active dans ces domaines, et même sans attendre d'injonctions fédérales suite à l'arrêt de Strasbourg!

Nouvelles du Conseil municipal

Olivier Girardet, Président du PLR Cologny, Président de la commission des routes et des espaces publics



Finances

Cologny a décroché le label de cité de l'énergie, attestant ainsi de son engagement concret en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion d'une gestion économe de l'énergie sur son territoire. Cette nouvelle distinction vient s'ajouter aux labels Bio Suisse et Villeverte déjà obtenus par la Commune.

Lord Byron

Pour commémorer les 200 ans de la disparition de Lord Byron, le consulat général de Grèce a offert à la Commune un buste du célèbre poète, qui a été installé au Pré Byron. Un événement spécial est prévu le 23 août au Pré Byron pour célébrer cet anniversaire.

Quai de Cologny

Soucieuse de lutter contre les nuisances provoquées par le stationnement intempestif de véhicules sur l'esplanade pavée du quai de Cologny, la Commune a obtenu l'interdiction du stationnement par l'État de Genève. Des aménagements urbains seront prochainement installés et la présence sécuritaire sera renforcée sur le quai en soirée.

Restaurants communaux

Le Conseil administratif a rencontré le nouvel acquéreur des actions de l'Auberge du Lion d'Or Sarl, qui exploite ce restaurant communal. Des réflexions sont en cours concernant d'éventuelles modifications ou améliorations à apporter à l'établissement, mais aucune décision n'a encore été prise. S'agissant du restaurant du Passing, six dossiers de candidature

ont été reçus. La Commune espère connaître le choix du repreneur très prochainement afin de permettre une réouverture rapide du restaurant.

AGENCE IMMOBILIÈRE

Suivre pas à pas le marché de l'immobilier

Vous cherchez à louer, à vendre ou à acheter un logement, un bureau ou un espace commercial?

La régie Moser Vernet & Cie vous ouvre les portes du marché immobilier genevois.



uspi geneve
Chemin Malombré 10 – 1206 Genève
T +41 22 839 09 25 – moservernet.ch



MOSER VERNET & CIE